

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 juin 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Olivier PRAT,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-06-30 / 4

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : financement du poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire expose que le recrutement d'un agent pour le poste de chef de projet afin d'assurer le pilotage du projet dans son ensemble a eu lieu en septembre 2021.

Ce poste bénéficie d'une subvention attribuée annuellement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, à hauteur de 75 % du salaire brut chargé.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du cofinancement pour le poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain, au titre de l'année 2023 et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant prévisionnel du salaire annuel brut chargé	41 738.40 €	Commune de Mauriac (25 %)	10 434.6 €
		ANCT (75 %)	31 303.8 €
Total	41 738.40 €	Total	41 738.40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-07-09/1 relative à la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 07 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE la participation financière de l'ANCT et de la Banque des Territoires ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 30 juin 2023


Le Maire,
Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,


Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 015-211501200-20230630-DELB20230630_4-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1